



# NN Home Insurance

Politique de segmentation de NN Non-life pour la souscription  
de NN Home Insurance.



## Qu'est-ce qui détermine si vous pouvez être ou rester assuré, ce que couvre l'assurance et ce que vous payez ?

Les caractéristiques suivantes sont décisives pour l'**acceptation (A)** de l'assurance Habitation et Contenu (éventuellement avec le Vol), et de l'assurance Assistance juridique, l'**étendue (E)** de l'assurance et le **prix (P)** à payer.

Caractéristique	A	P	E
<b>L'assurance Habitation</b>			
L'adresse de l'habitation assurée.	✓	✓	✓
Êtes-vous propriétaire ou locataire ?		✓	✓
S'agit-il d'une maison ou d'un (immeuble à) appartement(s) ?	✓	✓	✓
S'agit-il d'une maison récente ou d'une maison récemment rénovée		✓	
Construction ouverte, semi-ouverte ou fermée de l'habitation dont vous êtes propriétaire ?		✓	✓
Résidence principale, location, résidence secondaire ou libre d'occupation.		✓	✓
Quel est le montant du loyer de l'appartement ou de l'habitation que vous occupez en tant que locataire ?	✓	✓	
Combien de pièces compte l'habitation que vous occupez en tant que propriétaire ?	✓	✓	
L'habitation est-elle entièrement ou partiellement classée ?		✓	
L'habitation comprend-elle une piscine intérieure ou extérieure ?	✓	✓	
L'habitation est-elle habitée régulièrement ?	✓		
Les portes extérieures de l'habitation sont-elles toutes équipées de serrures à cylindre ?	✓		
En plus de l'habitation privée, une activité professionnelle est-elle exercée dans l'habitation ?	✓		
La valeur (assurée) du contenu.		✓	✓
L'habitation est-elle située dans une zone qui est classée comme un risque aggravé de catastrophes naturelles ?	✓	✓	✓
Une assurance incendie ou familiale a-t-elle été refusée ou résiliée au cours des 5 dernières années ?	✓		
Des dommages ont-ils été subis ou occasionnés au cours des 5 dernières années ?	✓		
Combien de sinistres ont été occasionnés par des inondations au cours des 5 dernières années ?	✓	✓	✓
Combien de sinistres ont été subis ou occasionnés depuis la souscription de l'assurance ?	✓	✓	✓
Mesures spécifiques à prendre.	✓	✓	✓



### Pour l'assurance Habitation, les critères suivants s'appliquent :

- l'adresse de l'habitation assurée : l'adresse donne une indication du risque de dommage ou d'effraction. Si vous êtes propriétaire d'une maison, l'adresse peut également déterminer la valeur de la nouvelle construction ;
- s'il s'agit de votre résidence principale, ou si vous mettez le bien en location en tant que propriétaire, ou si vous l'utilisez comme résidence secondaire et que vous le louez occasionnellement, ou s'il s'agit d'un bâtiment destiné à l'habitation mais que ce bâtiment est temporairement libre d'occupation ou en cours de rénovation ;
- si vous êtes propriétaire ou locataire : si vous êtes propriétaire de l'habitation, les indemnités sont en valeur à neuf. Si vous êtes locataire, nous assurons votre responsabilité vis-à-vis du propriétaire ;
- s'il s'agit d'un bâtiment ouvert, semi-ouvert ou fermé : cela a un impact sur la valeur de l'habitation et également en cas de dommages à la suite d'un vol ;
- le nombre de pièces dans votre habitation : ceci contribue à déterminer la valeur à neuf si vous êtes propriétaire-occupant ;
- le loyer de votre habitation si vous êtes locataire ;
- si l'habitation est entièrement ou partiellement classée : les habitations classées ont souvent une valeur autre que les habitations traditionnelles ;
- si vous avez une piscine intérieure ou extérieure : cela contribue à déterminer la valeur à neuf pour le propriétaire ;
- l'année de construction ou de rénovation de la maison. Une réduction sur la prime s'applique à une habitation en construction ou à une habitation récente ;
- si l'habitation est régulièrement habitée : une habitation régulièrement habitée donne moins souvent lieu à des effractions. L'habitation ne peut pas être inhabitée pendant plus de 60 nuits consécutives ;
- si les portes extérieures de l'habitation sont équipées de serrures à cylindre : une habitation bien protégée donne moins souvent lieu à des effractions ;
- la valeur pour laquelle vous assurez le contenu : plus la valeur assurée est élevée, plus la prime que vous payez l'est également. Le contenu assuré détermine aussi l'indemnisation maximale en cas de sinistre ;
- si l'habitation assurée est située dans une zone qui est classée comme un risque aggravé de catastrophes naturelles : cela donne une indication du risque de sinistre ;
- si une assurance incendie ou familiale a été refusée ou résiliée par une compagnie d'assurances au cours des 5 dernières années : cela nous fournit des informations afin que nous puissions estimer correctement le risque ;
- le nombre de sinistres subis ou occasionnés à l'habitation par une inondation au cours des 5 dernières années : cela nous fournit des informations afin que nous puissions estimer correctement le risque ;
- le nombre de sinistres qui ont été subis ou occasionnés depuis que vous avez pris votre assurance : cela nous fournit des informations afin que nous puissions estimer correctement le risque et cela a un impact potentiel sur la poursuite de l'assurance, les conditions en vigueur et le montant de la prime que vous payez.

Ces informations sont importantes lorsque vous souscrivez l'assurance, mais aussi après que le contrat a été conclu.

Dans la simulation de prime, les frais et taxes sont inclus. Dans la police, ceux-ci sont mentionnés séparément.



### Identité et coordonnées des parties concernées

**Assureur :** NN Non-life – numéro de TVA 0801.866.930 RPM Bruxelles, situé à 1060 Bruxelles, Avenue Fonsny 38, sous le contrôle de la BNB agréée sous le code 2925 et autorisée à souscrire des assurances en Belgique en vertu de la liberté d'établissement en Belgique. Branche belge de Nationale-Nederlanden Schadeverzekering Maatschappij S.A., compagnie d'assurances de droit néerlandais, sous le contrôle du DNB et agréée sous le numéro de code BNB 2925, dont le siège social est établi Prinses Beatrixlaan 35, 2595 AK 's-Gravenhage, Pays-Bas – numéro KVK 27023707.